

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1855

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.



NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR DES

MONNAIES RESTITUÉES A CHARLEMAGNE.

PLANCHE I.

Deux ans se sont écoulés depuis la publication de mon travail sur des monnaies que j'ai restituées à Charlemagne, travail dont les données me furent principalement suggérées par l'ensemble des pièces déterrées à Duerstede; voyez la *Revue de la numismatique belge*, t. II, 2^e série. Si, en produisant, ou plutôt en reproduisant en partie cette attribution, j'ai dû combattre la doctrine de plusieurs numismates, notamment de M. de Longpérier, c'est que j'avais une profonde confiance dans la solidité de mes preuves, car je n'ai eu et n'aurai jamais d'autre guide que l'amour de la vérité.

Je n'insisterai pas sur une des nécessités fondamentales

de la science, celle qui consiste à bien classer les monuments monétaires; et si je reviens aujourd'hui à la question des monnaies de Charlemagne, question que je crois avoir élucidée avec quelque succès et que, depuis, l'honorable directeur de la *Revue numismatique française*, M. Cartier, a prise sous sa puissante protection, dans un savant et si remarquable mémoire; si, dis-je, je reviens à cette importante question, ce n'est pas que des objections sérieuses aient été opposées à nos arguments. Le silence des numismates dont nous avons combattu le classement de quelques types carlovingiens me porte, au contraire, à croire que des convictions ont été au moins fortement ébranlées. Il me répugnerait de chercher ailleurs les causes de ce long silence, car les noms de de Longpérier et de Fillon sont à l'abri des moindres soupçons de susceptibilités d'amour-propre. « J'attache peu d'importance, dit M. Fillon, à ces « mesquines questions personnelles qui tendent à rapetisser « le débat; car la science perd toujours à de pareilles pué- « rilités, dont le seul résultat est d'engendrer ces petites « guerres sournoises et clandestines, d'autant plus achar- « nées qu'elles se font d'une façon plus douceuse. » *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 9.

M. de Longpérier n'est pas moins rigide à l'endroit de ces sentiments; aussi dois-je considérer comme l'expression de sa pensée intime la lettre que ce savant écrivit à mon collègue et ami, M. Chalon, le 27 février 1855, au sujet des monnaies trouvées à Duerstede, qu'il déclara être fausses.

Le jugement formulé si péremptoirement par ce numismate, ce jugement infligé avec une incroyable légèreté et, depuis, maintenu verbalement devant plusieurs personnes,

me place dans une situation excessivement fâcheuse, étant surtout de nature à me compromettre sérieusement, sous le double point de vue de la science et de la loyauté apportée dans mes transactions, ce dont j'ai à prendre d'autant plus de souci que l'autorité de M. de Longpérier est d'un poids considérable dans le monde numismatique. Je me crois donc obligé de publier cette lettre et d'y répondre; la voici :

« Paris, 27 février 1853.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Je viens de recevoir de M. de Coster une brochure
« extraite de la *Revue numismatique belge*, intitulée :
« *Restitution de quelques monnaies à Charlemagne*. Je
« me réserve de réfuter les arguments que contient ce tra-
« vail, d'ailleurs écrit avec la plus grande politesse et dont
« je ne saurais me plaindre. M. de Coster n'a cependant
« pas le droit de dire, comme il le fait page 54 : *ces mon-*
« *naies, dont personne ne suspectera la provenance et*
« *l'authenticité*, après ce que je lui ai écrit au mois de
« janvier 1852 et ce que je lui ai dit quelque temps après,
« lorsqu'il est venu à Paris.

« J'étais loin alors de soupçonner le parti que M. de
« Coster tirerait de sa collection de médailles; cependant,
« à la première vue du catalogue qu'il m'envoyait le 10 jan-
« vier, je concevais des doutes sur l'authenticité des pièces
« et je lui en fis part immédiatement. M. de Coster doit
« bien se le rappeler, car il fut si inquiet qu'il m'écrivit
« quatre lettres en date des 13, 14, 15 et 17 janvier, m'en-
« voyant en même temps plusieurs monnaies. Je vous de-

« manderai donc de placer, dans le numéro que vous im-
« primez en ce moment, une courte note ainsi conçue :

« *Notre collaborateur, M. de Longpérier, m'écrit que,*
« *tout en regrettant vivement de causer quelque déplaisir*
« *à M. de Coster, dont il se plaît à louer la parfaite urba-*
« *nité, il est obligé de déclarer que, sauf trois ou quatre*
« *monnaies françaises et un certain nombre de saigas an-*
« *glais, la collection de monnaies qui lui a été montrée,*
« *en 1852, par M. de Coster, comme ayant été recueillie*
« *aux environs de Duerstede, lui a paru composée de*
« *pièces fausses. M. de Longpérier avait déjà soupçonné*
« *ce fait sur la description des monnaies qui lui avait été*
« *adressée en janvier 1852 ; la vue des monuments numis-*
« *matiques n'a fait que confirmer ses premières idées à cet*
« *égard. Notre collaborateur avait pensé qu'il suffisait de*
« *prévenir M. de Coster et quelques amateurs de Paris qui*
« *lui avaient demandé son opinion. Aujourd'hui que les*
« *monnaies recueillies près de Duerstede viennent prendre*
« *place dans la science, M. de Longpérier se voit forcé de*
« *rendre publique une opinion émise par lui, il y a un an,*
« *avec toute la réserve que lui imposaient ses relations*
« *avec l'excellent M. de Coster.*

« J'espère, cher confrère, que cette note ne vous sera
« pas désagréable à imprimer. Si vous pouvez la placer
« dans la Revue, à la fin du numéro contenant l'article de
« M. de Coster, je ne donnerai pas d'autre publicité en ce
« moment à ma réclamation ; si, au contraire, la note ne
« devait paraître que quelques mois après l'article, j'insé-

« rerais tout de suite mes explications dans la *Revue de*
« *Blois*, dans l'*Athenæum* et dans la *Revue archéologique*.
« Soyez donc assez obligeant pour m'avertir par un petit
« mot.

« Je suis tout à fait désintéressé dans la question des
« Charlemagne, je n'ai pas de collection; il m'est absolu-
« ment indifférent que Charlemagne ait ou n'ait pas frappé
« monnaie. Mais je crois que la classification de M. de
« Coster tend à troubler l'ordre des types, des poids, des
« styles, pour le simple plaisir de contenter les amateurs
« qui désirent avoir le plus de Charlemagne possible, ce
« qui est un penchant grotesque.

« Le catalogue que m'avait envoyé M. de Coster sentait
« le faux d'une lieue; toutes les pièces paraissent avoir été
« empruntées au catalogue Rousseau. Il y en avait de
« toutes les villes, excepté de Belgique; les exemplaires
« étaient presque tous uniques; cela, en un mot, ne res-
« semblait pas le moins du monde à une trouvaille.

« Lorsque j'ai vu les pièces, j'ai acquis la conviction
« qu'elles sont fausses, sauf deux ou trois que M. Rousseau
« a achetées (refusant les autres, ce qui n'est pas bon signe).

« Au reste, en 1856, j'ai été le seul à soutenir que les
« fameux deniers normands étaient faux; j'avais contre moi
« Rollin et tous les amateurs de Paris; je m'en suis peu
« ému, et j'ai fini par trouver un de ces deniers frappé sur
« un douzain d'Henri IV. *J'affirme maintenant que les*
« *pièces de M. de Coster sont fausses; on me croira ou*
« *on ne me croira pas maintenant, cela m'est indifférent;*
« il en arrivera comme pour les deniers des ducs de Nor-
« mandie et pour tant d'autres monnaies qui ont été con-

« damnées à la fin, après qu'on m'avait opposé la plus vive
« résistance.

« Agrécz, etc.

« (Signé) ADRIEN DE LONGPÉRIER. »

Je dirai d'abord que notre honorable président, M. Chalon, a immédiatement averti M. de Longpérier, qu'il considérait les pièces de mon acquisition comme indubitablement bonnes; que dès lors il ne pouvait se faire l'écho d'une accusation dont les moindres conséquences devaient porter atteinte à ma considération et tendraient, au surplus, à compromettre le possesseur primitif de cette collection, M. Balfort, d'Utrecht, dont l'honorabilité et la probité sont certainement à l'abri de tout soupçon. Enfin, mon collègue priait M. de Longpérier de lui envoyer une réfutation raisonnée qui serait imprimée aussitôt. Mais ces appréciations si justes et l'avis fort sage qui les accompagnait, sanctionnés d'ailleurs par la puissante autorité d'un des numismates les plus habiles et les plus capables de notre époque, furent laissés sans réponse.

Je passerai maintenant à l'examen de cette fameuse lettre.

M. de Longpérier a pris l'engagement de *réfuter mes arguments*; la science, si intéressée dans la question de classification qui nous sépare, y gagnera immanquablement; il n'y a donc là qu'une question de temps.

Ensuite, ce savant me conteste le droit de dire: *que la provenance et l'authenticité de mes monnaies ne sauraient être suspectées*, et, tout en en appelant à sa lettre du 11 janvier 1852, et à l'entrevue que j'ai eue avec lui à Paris, peu

de temps après, M. de Longpérier déclare que si déjà une simple inspection du catalogue lui fit concevoir des doutes sur l'authenticité de mes pièces, parmi lesquelles il y en avait, dit-il, *de toutes les villes excepté de Belgique*, il acquit, en les voyant, la conviction qu'elles étaient fausses, sauf deux ou trois et, quelques lignes plus bas, cet arrêt est de nouveau solennellement confirmé. Ceci est fort grave.

Je vais reprendre les faits d'en haut. Après avoir fait l'acquisition de la collection des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes recueillies dans les fouilles de Duerstede, je communiquai à M. de Longpérier le catalogue de ce qui composait cet achat. Dans ce catalogue ne figuraient pas les pièces frappées à Duerstede et d'autres sans indication d'atelier monétaire que M. Balfoort s'était réservées à l'intention de la Société archéologique de sa ville; je l'ai cependant fait observer à la page 6 de mon article. Ainsi il ne manquait réellement dans mon catalogue, en monnaies portant l'indication du lieu monétaire, que les deniers de Charlemagne, de Louis I et de Lothaire, frappés à Duerstede. Après Duerstede je ne connais que Liège, Maestricht et Tournai dans la Belgique actuelle, qui nous aient laissé incontestablement de la monnaie de l'époque que représentaient les carlovingiennes déterrées à Duerstede, mais de chacune de ces trois villes on ne possède que le denier au premier type de Charlemagne et tous trois n'existent, je pense, qu'en échantillons uniques!! Est-il donc étonnant que les fouilles de Duerstede n'aient produit aucun de ces trois deniers? Mais ne confondons pas la Belgique de ces temps avec la Belgique d'aujourd'hui; notre pays faisait alors partie de ce vaste territoire nommé royaume d'Austrasie, et

nous n'avions pas comme espèces nationales que les seules monnaies de Duerstede, de Liège, de Maestricht et de Tournai, mais nous revendiquons encore comme propres les monnaies d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Bonn, de Mayence, de Trèves, de Strasbourg, de Verdun et de Cambrai, toutes étrangères à la France, pays conquis et annexé au nôtre par cette vaillante et célèbre race belge, la race des Pepins. Or, plusieurs de ces ateliers figurent parmi les monnaies provenant des fouilles de Duerstede (1); il n'est donc pas exact de dire qu'il y avait des pièces de toutes les villes excepté de Belgique.

Eh bien ! mon catalogue émut sérieusement M. de Longpérier, car le 11 janvier 1852 il m'écrivit ceci :

.

« Vous me trouverez sans doute, Monsieur, bien sceptique et bien hardi ; mais je dois vous parler avec toute la franchise que vous attendez de moi, et vous avouer que je crains beaucoup que l'on ne vous ait fait accepter des imitations très-adroitement fabriquées des deniers qui existent aujourd'hui en originaux à la Bibliothèque nationale de Paris. Grâce aux progrès de l'électrotypie, les faussaires sont devenus si prodigieusement habiles que l'on ne doit plus agréer de monnaies précieuses sans les examiner avec l'œil le plus défiant.

« Il se peut cependant que je me trompe et je le désire bien sincèrement, d'abord pour vous, Monsieur, ensuite pour

(1) Je puis encore citer, comme provenant de Duerstede, deux deniers variés de Charlemagne, dont les formes contractées du nom local : CLS et CILS, pour *Castrilocus*, Mons, ont été si heureusement interprétées par M. Chalon ; *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II.

« la science, car il y a dans l'ensemble que vous m'avez fait
« connaître des monnaies qui, si elles sont authentiques,
« seront très-précieuses pour la numismatique. J'espère
« que vous serez assez bon, Monsieur, après avoir de nou-
« veau examiné vos monnaies (en les comparant aux gra-
« vures de la collection-Rousseau pour voir si la ressem-
« blance n'est pas trop complète) pour me donner avis de
« votre jugement. »

J'adressai alors successivement à M. de Longpérier 59 pièces des deux premières races, et lui écrivis en même temps plusieurs lettres pour lui donner tous les renseignements et toutes les garanties désirables sur l'origine et la légitimité de mes monnaies, et nullement pour lui exprimer des inquiétudes à leur égard; mais je ne reçus plus de réponse.

Deux mois après je me rendis à Paris et emportai la collection entière, sauf les 59 pièces que je repris alors. Je suis allé trouver M. de Longpérier au Louvre où j'ai passé plus d'une heure afin de laisser au savant conservateur le loisir d'examiner le tout à son aise. Il est vrai, ainsi qu'il le dit dans sa lettre à M. Chalon, qu'il fut très-réservé, car il ne témoigna de soupçon qu'à l'égard de deux deniers, ne se prononçant d'aucune façon sur toutes les autres pièces...

Oh! alors, je le déclare franchement, la confiance que m'avait donnée jusque-là le prestige de tant de réputation, m'échappa comme une ombre. Car, s'il n'est personne qui déplore plus amèrement que moi la trop coupable industrie des faussaires, il faut cependant reconnaître que, tout *prodigieusement habiles* qu'ils soient devenus, la science qui consiste à distinguer le faux du vrai subsiste toujours; tant

pis pour celui à qui le tact indispensable et le coup d'œil exercé font défaut.

C'est donc ensuite de l'examen dont je viens de faire le récit, que M. de Longpérier s'autorise à dire : *lorsque j'ai vu les pièces, j'ai acquis la conviction qu'elles sont fausses*; et plus loin : *j'affirme maintenant que les pièces de M. de Coster sont fausses!! Les deniers normands l'étaient bien...*

Il y a quelque vingt ans, nous marchions encore dans la vieille ornière, nous n'avions pas encore rompu avec les traditions de l'ancienne école; en 1856, la numismatique du moyen âge était donc à l'état d'embryon. « C'est à « Joachim Lelewel que revient tout le mérite de l'initia- « tive; son livre de la *Numismatique du moyen âge* a opéré « une véritable révolution dans nos études. Le premier, « ce savant polonais a reconnu la filiation des types, leur « propagation, leur dégénérescence.

« Nous le déclarons hautement : tout ce que, depuis « 12 ans, les numismates ont écrit de plus solide s'appuie « sur le procédé méthodique de Lelewel..... » DE LONGPÉRIER, *Notice des monnaies françaises, etc.*; 1848, p. X.

Or, les fameuses monnaies normandes, que rappelle M. de Longpérier, apparurent presque en même temps que le précieux livre de l'illustre Lelewel, livre imprimé en 1855, c'est-à-dire lorsque nous touchions seulement aux premières notions de nos nouvelles études numismatiques. Il n'est donc pas étonnant que feu Rollin et tant d'autres antiquaires, qui ne s'étaient occupés jusque-là que de médailles antiques, se soient trompés en jugeant les deniers normands, tout grossièrement et malhabilement faits qu'ils sont. Il est probable cependant que si Rollin avait aperçu

les vestiges du douzain d'Henri IV, que signale M. de Longpérier sur un de ces deniers, il eût également reconnu la fraude. Quoi qu'il en soit, ces mêmes numismates qui, en 1856, furent victimes de cette déplorable tromperie, et qui, depuis, ont acquis la pratique et les connaissances nécessaires, s'en prennent naïvement aujourd'hui à leur inexpérience d'alors.

Mais, qu'en 1855, M. de Longpérier, un des chefs éminents de la nouvelle école, après les avoir vues et examinées, déclare et affirme fausses des pièces dont l'origine et les caractères en général échappent au plus léger soupçon; qu'il déclare et affirme fausses des pièces que j'ai cédées à des amateurs, dont l'aptitude et le jugement font autorité et dont je conserve d'ailleurs des témoignages écrits qui seuls suffiraient pour anéantir un si injuste arrêt; qu'il déclare enfin et affirme fausses celles de ces pièces qui, comme austrasiennes ou lorraines, sont entrées dans ma collection, dont elles sont, en partie, les plus précieuses perles; voilà ce qui semble incroyable, alors que je puis me dispenser de rappeler à M. de Longpérier que non-seulement je suis son aîné, mais que le goût, trop passionné peut-être, de la numismatique a été, dès ma tendre jeunesse, le seul et constant objet de mes études.

La réfutation de mes arguments se fait toujours attendre, et la menace d'*insérer tout de suite* ses explications dans les trois recueils archéologiques que M. de Longpérier a à sa disposition, n'a pas eu d'exécution non plus. A quoi peut tenir ce revirement, puisque le savant numismate n'a pas changé d'opinion par rapport à l'authenticité de mes pièces? Et que dire de l'esprit de la note-réclame qu'il a pris

le soin de rédiger lui-même, sans même songer que les termes de cette note en reportaient la responsabilité sur notre honorable président ? Je ne relèverai pas non plus ce passage, d'une portée absurde et inqualifiable : *que ma classification, par un penchant grotesque, ne serait faite que pour le simple plaisir de contenter les amateurs qui désirent avoir le plus de Charlemagne possible. Libre à M. de Longpérier d'être, comme il le dit, indifférent à la question de savoir si Charlemagne a ou n'a pas frappé monnaie ; je déclare, au contraire, que toute ma sollicitude est acquise à l'étude de ce point important de notre histoire monétaire, et que j'en ai trop consciencieusement recherché les moyens de solution pour avoir mérité une si ridicule appréciation du mobile et des tendances de mon travail.*

Le vénérable vétéran de la science numismatique, mon collègue d'Amboise, a dit dans son savant et remarquable mémoire *des monnaies de Charlemagne*, mémoire qui se distingue non moins par son incisive lucidité que par la frappante évidence des preuves matérielles : « Il me reste
« à résumer cette longue discussion en étayant ces conclu-
« sions de quelques monuments numismatiques de l'époque
« carlovingienne, relatifs aux types que nous avons plus
« spécialement étudiés. J'espère qu'ils convaincront les
« yeux, comme le raisonnement a pu convaincre l'esprit,
« sur une question si longtemps débattue. »

M. Cartier, qui peut se le tenir pour dit, s'est donc fait mon complice dans les tendances qui me sont si inconsidérément attribuées. Qu'en pense M. Fillon, qui répondra sans nul doute aux arguments que lui oppose l'honorable directeur de la *Revue française* ?

Je ne puis me dispenser de transcrire ici les quelques mots par lesquels M. Fillon s'est soustrait à la discussion de mes arguments : « Lorsque j'ai rédigé cette partie de « mon travail, dit M. Fillon, je ne connaissais pas celui « de M. de Coster, inséré dans la *Revue numismatique* « *belge*, et qui vient de m'être adressé par son auteur, au « moment où le manuscrit de ces lettres était déjà livré à « l'imprimeur. J'en demande pardon à ce numismatiste « distingué, mais je suis forcé d'avouer que la lecture de « son Mémoire n'a pas modifié mon opinion, et que je « persiste à enlever à Charlemagne tous les deniers au « monogramme, par les motifs que j'ai donnés plus haut « et ceux qui l'ont été par MM. Lecointre-Dupont et de « Longpérier. La belle planche de M. de Coster, qui « reproduit très-exactement les monuments dont il s'est « occupé, est le meilleur argument à invoquer contre son « propre système.

.
« Leur *faire* met obstacle à cette classification, qui heurte « les principes fondamentaux sur lesquels l'art et la loi de « la filiation des types reposent. » *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 128.

Les deniers de ma planche offrent entre eux une telle similitude et analogie, par le style, la manière large des lettres, la formule nominale et l'absence du mot *civitas* pour les villes épiscopales, que l'on est forcé de reconnaître leur contemporanéité. Cependant, bien que déjà sous Louis le Débonnaire, les lettres fussent devenues moins crasses et que, sous Charles le Chauve, elles eussent pris des formes tout à fait grêles et maigres, alors aussi que le nom des

villes épiscopales est toujours accompagné du mot *civitas*, on n'en a pas moins argumenté, avec une incroyable hardiesse, de l'identité du *faire* qu'auraient les CARLVS REX FR avec la monnaie des diverses époques dans lesquelles on classait ces larges deniers.

S'agissait-il de deniers frappés dans les villes du royaume de France, telles que Tours, Rouen, Laon, etc. ; pour leur trouver place, il fallait nécessairement les faire précéder le type au *Gratia d - i rex* ; il n'y a pas à s'y tromper, disait-on, c'est bien le *faire* de cette époque (840). Les deniers de Marseille, de Lyon et de Vienne ne pouvaient être que de Charles de Provence, soit 855 à 865, et comment s'y méprendre ? n'ont-ils pas encore le *faire* de ces temps ? Les deniers de la Lorraine et de l'Italie, 870 et 875 à 877, sont toujours du *faire* d'alors. Et qui ne voit enfin que les deniers dont, en désespoir de cause, on dote Charles le Gros, caractérisent si bien le *faire* de ce règne ? Si maintenant il était possible de prendre ce système au sérieux, un moyen bien simple ferait bonne justice de l'allégation de M. Filion ; il suffirait de placer sur une planche, en regard de mes pièces, des deniers appartenant incontestablement aux diverses époques dans lesquelles on a fait prendre place aux CARLVS REX FR. J'aurai occasion de rappeler cette bizarre distribution de mes deniers.

Et pour en revenir à la lettre de M. de Longpérier, ne semble-t-il pas que ce savant n'a pas même pris connaissance de mon article ? Où est-il question d'une trouvaille ; c'est-à-dire de la découverte d'un dépôt monétaire ? N'ai-je pas clairement indiqué les circonstances dans lesquelles mes pièces ont été successivement recueillies par les cher-

cheurs d'ossements, et successivement acquises aussi par M. Balfoort, notamment en 1858 et 1859? Et les douze monnaies au monogramme dont se compose ma planche et bien d'autres pièces inédites dont je n'ai pas eu à m'occuper alors, sont-elles *empruntées au catalogue Rousseau*? J'ajouterai que M. Rousseau n'a jamais témoigné le moindre doute sur l'authenticité de mes pièces.

Lorsque j'ai publié mon travail sur *quelques monnaies de Charlemagne*, nous ne connaissions pas deux pièces nouvelles qui viennent singulièrement encore corroborer l'opinion que nous avons produite au sujet des grands deniers au monogramme. Je saisis cette occasion pour en donner la gravure à titre de renseignement supplémentaire. Ce sont deux deniers de Laon; *voy.* planche I, fig. 1 et 2.

L'un, qui est au premier type de Charlemagne, porte, au revers, la légende L•AVDVN; il appartient à M. Bretagne, qui a bien voulu me permettre de publier cette précieuse variété; le second, qui, selon nous, est du deuxième type de ce roi, donne LAVDVNO•; il fait partie de ma série carlovingienne. Ces pièces offrent cette particularité digne de remarque : que trois points ou globules, disposés triangulairement, figurent dans la légende locale; il semble donc que le graveur du coin du second denier avait sous les yeux le type précédent (1). De plus, la forme *Laudunum*,

(1) On n'a pas, je pense, retrouvé le denier de Louis le Débonnaire pour Laon, atelier dont l'interruption monétaire serait un fait inexplicable. Il serait peut-être intéressant de connaître la forme nominale de cette ville sous ce règne. En attendant je propose d'attribuer à Laon le denier dont

employée dans l'épigraphie monétaire sous Charlemagne, a été abandonnée depuis, puisque les deniers de Charles le Chauve et de ses successeurs donnent invariablement l'orthographe : *Lugdunum-Clavatum*.

Si maintenant on jette un coup d'œil sur la trouvaille de la Gillerie, dont M. Fillon donne le détail dans ses *Considérations*, p. 56 et 57, on verra que, abstraction faite des deniers et oboles de Melle qui, par leur persistance exceptionnelle et ainsi sans traces d'indication d'âge, doivent être mis hors de cause, on verra, dis-je, que ce dépôt monétaire comprenait 56 pièces de Louis le Débonnaire et 8 deniers de Charles le Chauve au *gratia d - i rex*, pour les villes de Tours, Orléans et Angers; M. Fillon observe en outre que les pièces de Charles le Chauve étaient d'une *superbe conservation*. Le bel état de ces dernières et le nombre relativement considérable de monnaies de Louis le Débonnaire, sont certes un indice au moins très-probable que l'enfouissement a eu lieu dans les premières années du règne de Charles le Chauve, et ainsi on peut affirmer que le type du *gratia d - i rex* date de l'avènement de ce prince et que ce type doit avoir été adopté en même temps à Laon et dans les autres villes du royaume. Où trouver place alors pour les deniers au monogramme et à la légende CARLVS REX FR

je donne la figure au n° 7 de la planche I; les trois points qui apparaissent sous le temple sembleraient réellement un symbole typique propre à la monnaie de cette localité. Ce denier était parmi les quatorze au temple retrouvés avec les deniers à effigie de Louis I, de Pepin I, d'Aquitaine et de Lothaire I, trouvaille dont j'ai rendu compte dans la *Revue belge*, t. II, 2^e série.

qui, pour les villes de France, auraient précédé les **GRATIAD-IREX** ?

Au surplus, je ne saurais assez insister sur l'unique présence du type **CARLVSREXFR** parmi les pièces déterrées à Duerstede, comme preuve bien claire que toutes ces monnaies sont contemporaines. Eh bien, refusant ces deniers à Charlemagne, que d'efforts n'a-t-on pas faits pour tailler, plier et soumettre l'histoire aux besoins d'une autre classification de ces pièces ! Et tous ces efforts aboutirent à créer des exceptions choquantes dans la loi des styles, des poids et des types.

En effet, une partie de ces pièces furent données aux premières années du règne de Charles le Chauve, par exemple, de 840 à 845 ; une partie à Charles de Provence, 855 à 865, mais à condition de souscrire à l'absurde supposition que ce personnage, qui dans ses actes ne se nomme pas même Roi de Provence, ait usurpé sur ses monnaies le titre de Roi de France ; une partie à Charles le Chauve encore pendant les quelques mois qui précédèrent le partage de la Lorraine en 870 ; une partie au même pendant les deux dernières années de sa vie, bien qu'il fût alors empereur ; enfin une partie à l'empereur Charles le Gros, 882 et 885 à 887 (1). Et cependant tous ces deniers

(1) La monnaie de Langres, à la formule nominale **KAROLVS IMPR**, donnée à l'empereur Charles le Gros par M. de Longpérier, p. 194 de sa *Notice*, convient parfaitement à ce règne ; en effet, ce denier est conçu dans le style de la monnaie de Charles le Chauve et de Louis le Bègue. Mais que voit-on à côté de ce denier ? 1° ma monnaie d'Orléans à la porte de cité ; 2° mes deniers de Sens et de Saint-Martin au temple ; 3° mon denier à la légende bilinéaire **PARI — SII** ; 4° mes grands deniers de Quentovic et de Duerstede (et ainsi l'obole au grand monogramme de

sont d'un poids inférieur au poids des deniers appartenant incontestablement à la longue période d'années dans laquelle ils sont si bizarrement enclâssés, tandis que pendant cette même période nous voyons régner sans partage le type au *Gratia d - i rex*, type inconnu dans les fouilles de Duerstede et que, d'un autre côté, on n'a pu constater la présence d'aucune des monnaies de Duerstede dans les dépôts monétaires retrouvés du règne de Charles le Chauve et de ses successeurs immédiats.

En parlant des deniers au monogramme et à la légende CARLVRSREXFR, on a fait cette question : « Si les quatre « deniers de Lucques, de Milan, de Pavie et de Trévisé, « ont été frappés avant le couronnement de l'an 800, pour- « quoi sont-ils plus larges et plus pesants que les pièces « impériales; » c'est-à-dire que les deniers à l'effigie de Charlemagne? *Notice, etc.*, page 252. Mais les quatre deniers italiens que décrit M. de Longpérier, pèsent de 1.40 gr. à 1.60 gr., tandis que les deux deniers impériaux fournissent 1.52 gr. et 1.60 gr., et le plus pesant des deux est ébréché de telle sorte qu'il a évidemment dû

cette dernière ville!!). Et on perd de vue que la *porte de cité* et le temple appartiennent incontestablement à Charlemagne, types qui ne vont pas au delà de Louis I; que les légendes locales inscrites dans le champ de la pièce disparaissent également après Louis I qui ne fit sans doute que continuer ce type; enfin on semble ne pas voir que mes deniers de Quentovic et de Duerstede appartiennent évidemment aussi à cette catégorie de monnaies dont l'attribution à Charlemagne est l'objet du point principal de notre controverse. Et pour justifier l'attribution au court règne de Charles le Gros, de quatre types qu'on ne retrouve ni immédiatement avant ni immédiatement après cet empereur, de quatre types sur lesquels il ne prend pas même le titre impérial, on ose invoquer les règles de l'art et la loi de la *filiation des types*!!

peser beaucoup plus que le plus fort en poids des quatre deniers au monogramme; voy. pl. III, n° 243 de la *Notice* de M. de Longpérier. Les monuments eux-mêmes déposent donc contre le savant auteur de la question. Et quant aux modules relatifs des deux types, si toutefois l'existence du fait pouvait fournir un argument valable, il faut bien reconnaître que, par l'excessive rareté des deniers impériaux à l'effigie de Charlemagne, nous sommes sans données pour nous prononcer avec quelque certitude sur ce point. Mais il en est des deniers à effigie comme de ceux au monogramme; ils varient entre eux de module. Voici d'ailleurs une nouvelle variété du denier au buste de Charlemagne frappé à Arles, pièce que j'ai cédée, il y a un an, à M. Morin de Lyon; voy. le n° 5 de la planche I. Il est, ainsi que la variété dont M. Fillon donne la gravure, pl. VII, n° 9, bien plus grand que les deux impériaux que publie M. de Longpérier; il est même d'une largeur telle qu'il égale au moins, s'il ne dépasse le module d'un grand nombre de deniers au monogramme.

Je citerai en passant deux autres deniers; voy. les figures 5 et 4 de la planche I. Le premier, que l'on attribue à Melle, a déjà été publié dans la *Revue numismatique française*; année 1840, pl. III, n° 1; le second, frappé à Trévis, provient des fouilles de Duerstede et appartient à M. le comte de Stroganoff. Or, ces deux deniers offrent cette particularité: que la lettre C du mot CARLVS est presque imperceptible. Je ne dirai pas que ces pièces doivent appartenir à des ateliers réciproquement voisins, je tirerai seulement de cette exception épigraphique la conséquence très-probable que ces deux monnaies, qui ont de plus la même

formule nominale, sont contemporaines. Si donc la pièce de Trévise appartient à Charlemagne, ce qui est hors de doute pour nous, peut-on lui refuser le denier *METALLUM*? Ne doit-on pas au contraire voir dans ce denier le modèle de celui qu'a frappé Louis le Débonnaire, et cela avec d'autant plus de raison que Charles le Chauve ne reproduit aucun des types de son père?

Et puisque j'ai cité la légende *METALLUM*, je donnerai sous le n° 6 de la planche I, la gravure d'un remarquable denier à l'effigie de Charlemagne, lequel provient encore de ces riches fouilles opérées à Duerstede :

— *KAROLVS (IMP AVG)*, buste à droite;

— *METALL. GERMAN*; instruments de monnayage.

Cette pièce, ébréchée et assez mal conservée du côté du buste, fait partie de la collection de la ville d'Utrecht. Ce denier n'est pas moins large que ceux d'Arles.

Leblanc a publié un denier portant d'un côté *METALLUM*, de l'autre *METVLLO*. Peut-on admettre que l'on a voulu répéter le nom de la ville de Melle? Je ne le pense pas. On le sait, on exploitait des mines d'argent dans le territoire de Melle; le *metallum* (ex) *metullō* n'indiquerait-il pas la provenance du métal monnayé, hypothèse que semble pleinement justifier le *metallum germanicum*? Dès lors, sauf pour l'atelier monétaire, on expliquerait encore les deniers à la légende : *ex metallo novo*, sur l'attribution duquel à Charlemagne je suis parfaitement d'accord avec M. Fongères.

Puisse la lumière se faire; mais dans l'état actuel de la

question des deniers *metallum*, il me semble qu'il importe de consulter du Cange, au mot *Medalla*, et surtout la savante *Dissertation* de M. Lecoindre-Dupont sur l'*Origine du mot maille*. Voy. *Revue numismatique française*, 1840.

DE COSTER.

